



Parlement jurassien
Démocrates chrétiens autonomes DCA

Motion

No 1228

Pour réglementer l'utilisation des drones.

Nous avons été surpris en Suisse comme ailleurs par la prolifération rapide de ces grosses mouches bruyantes passant au-dessus de nos têtes, à savoir les drones.

Il est vraiment nécessaire de poser des règles précises correspondant à la capacité de ces appareils. Les priorités sont tant liées à la sécurité qu'au respect de la sphère privée ou encore de l'environnement.

Il y a bien des directives fédérales à respecter, mais dans le Jura, il n'y a pas de réglementation particulière comme il en existe par exemple à Genève. La loi suisse est lacunaire et, par exemple, ne différencie pas l'utilisation privée et professionnelle pour les drones de moins de 30 kg.

Le vide juridique actuel doit être comblé. Et nous devons, entre autres, préciser les conditions d'utilisation, l'âge minimal des pilotes, les zones et les terrains où ils ne sont pas habilités à voler. Définir encore qui peut faire voler des drones à un endroit ou qui ne peut pas, par exemple aux abords des bâtiments publics tels que les prisons ou encore à proximité des frontières, donc de différencier l'utilisation privée et professionnelle.

Les points ci-dessus ne sont sans doute pas exhaustifs.

En conséquence, nous demandons au Gouvernement d'édicter des dispositions légales pour réglementer l'utilisation des drones dans le canton du Jura.

Delémont, le 05.09.2018

Raoul Jaeggi